DÉFIANT LE SG DU FLN

Mokri tire à boulets rouges sur Saâdani

C'est un Abderrezak Mokri des plus virulents qui est intervenu hier devant ses militants à l'occasion d'un meeting organisé à la Safex à Alger. A l'adresse de «ceux qui nous gouvernent depuis des années au nom de la légitimité historique», il dira «qu'on en a marre de cette classe politique qui nous gouverne. Ils ont poussé le pays vers une impasse totale».

Abder Bettache - Alger (Le Soir) - C'est à une véritable offensive que le président du MSP s'est livré hier à l'encontre du pouvoir qu'il «accuse de tous les maux et lui porte la responsabilité de la «grave crise économique que le pays traverse aujourdhui» . «Doit-on leur pardonner ? jamais, au grand jamais !.

Aujourd'hui, il n'y a que deux projets. Le projet du pouvoir et celui de la coordination de la transition démocratique. On ne peut plus lui donner une autre chance», dira Mokri qui a appelé ses militants à crier et à revendiquer haut et fort le choix de la coordination de la transition démocratique.

Il met au défi Ammar Saâdani d'aller vers des élections législatives. «Je te défie Saâdani ! Je te défie de mettre en place une commission et d'accepter que le ministère de l'Intérieur n'organise pas les élections. Si tu es réellement fhal. Accepte ce défi et tu verras ce que tu es réellement et ce que tu pèses» lance-t-il à l'adresse du SG du FLN.

Tout en lançant son défi au secrétaire général du FLN d'accepter d'aller vers des élections anticipées organisées par une commission indépendante, le président du MSP a tenté de justifier la participation de son parti durant la quinzaine d'années au sein du gouvernement de l'alliance présidentielle en déclarant notamment «que cette participation était un choix dicté par la situation de l'époque. Il n'y avait ni le FLN ni le RND. Il y avait notre parti qui a pris la décision de participer pour sauvegarder notre pays».

Le président du MSP réitère la proposition faite par les animateurs de la coordination de transition, à savoir aller vers une transition politique pour éviter «à notre pays une dérive totale».

Photo : Samir Sid

Mokri très offensif.

Enfin, le président du MSP rappelle que «ce pouvoir est entièrement responsable de la grave crise que traverse notre pays», d'où son appel «à une mobilisation des militants de son parti à toute éventualité».

A. B.

VIOLENCES CONTRE LES FEMMES

La loi enfin adoptée au Sénat

A contrario de leurs collègues de l'APN, les membres de la Chambre haute du Parlement ont adopté, sans aucun accroc, le projet de loi amendant et complétant le code pénal criminalisant les violences faites aux femmes.

M. Kebci -Alger (Le Soir) - Une sérénité ayant prévalu également lors des débats autour dudit texte, contrastant avec le climat houleux qui avait caractérisé son passage devant les députés, début mars écoulé.

Avec, notamment l'abstention des députés du PT farouchement opposés au pardon de la victime synonyme d'extinction des poursuites judiciaires en cas de «pardon» de la victime, et le vote contre leurs camarades de l'Alliance de l'Algérie verte (AAV) qui y voient une «menace d'effritement et de dislocation» de la famille et de la société algériennes, allant jusqu'à exiger le retrait purement et simplement dudit projet. Parmi ces articles de la discorde ayant suscité le courroux des parlementaires «verts», celui protégeant l'épouse des coups et blessures volontaires de la part de son époux, avec des sanctions en fonction du préjudice qu'il soit un état d'invalidité, l'amputation, la perte d'un membre, une invalidité permanente ou la mort de la victime,

Photo : Samir Sid

Pour Louh, c'est un important acquis contre la violence.

Un autre article criminalise toute forme d'agression, de violence verbale, psychologique ou maltraitance notamment en cas de récidive, une violence n'entraînant pas forcement des blessures visibles.

Une autre disposition préserve les ressources financières des épouses des convoitises des maris avec une peine de six mois à deux ans de prison pour «quiconque exerce sur son épouse des contraintes afin de disposer de ses biens ou de ses ressources financières».

Le texte préconise aussi l'alourdissement de la peine prévue pour harcèlement sexuel tout comme il criminalise et lutte contre le harcèlement des femmes dans les lieux publics, avec aggravation de la peine si la victime est mineure.

Lors de son plaidoyer pour ce projet de loi, le ministre de la Justice et garde des Sceaux s'est notamment appuyé sur une réalité que personne ne peut et ne doit ignorer. Celle des statistiques des affaires de justice afférentes à ce fléau de violences faites aux femmes.

Et à Tayeb Louh de faire part de 7 737 cas de violences conjugales, de 3 209 cas d'agressions de femmes par des proches, de 767 autres cas d'agressions par des collègues de travail et 15 705 cas d'agressions par d'autres personnes traités par la justice en 2014.

Et au ministre de considérer que ce texte de loi modifiant et complétant le code pénal qui renferme de nouvelles mesures de lutte contre les violences faites aux femmes, constitue un «important acquis» en matière de lutte contre la violence en général, et contre celle faite aux femmes en particulier».

M. K.

EN ATTENDANT LA PROMULGATION DE LA LOI CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

Un rassemblement organisé par le collectif oranais

L'occasion était idéale, soit le 10 décembre, Journée mondiale des droits de l'Homme pour manifester pour la promulgation de la loi relative aux violences faites aux femmes.

Il en a été ainsi à Oran, ce jeudi après-midi au square Port-Saïd faisant face au front de mer à Oran, où près d'une cinquantaine de personnes se sont rassemblées, en réponse à l'appel lancé par un collectif d'associations.

Ce collectif créé il y a peu, avec l'implication des associations dont Afepec, la LADDH, le collectif pour l'autonomisation des femmes, femmes algériennes médecins, le Civic, Bel horizon, le Petit lecteur, SDH, a estimé que le combat pour les droits des femmes est plus que jamais d'actualité.

L'objet du collectif et de cette action de ce jeudi est d'exiger toujours la promulgation de la loi relative aux violences faites aux femmes, même si et «après plus de 9 mois, le Sénat a enfin adopté le projet. Désormais, celui-ci ne doit pas pourrir au fond d'un tiroir», dira une intervenante.

Dans une ambiance sereine et marquée par la présence de participants, hommes et femmes de tous âges arborant la couleur violette des écharpes, avec des ballons, les membres du collectif ont lu une déclaration, devant l'assistance. Ainsi les signataires de la déclaration ont rendu hommage et se sont solidarisés «avec toutes les femmes victimes de violences, et à la mémoire de toutes les femmes tuées parce qu'elles sont femmes». Plus loin dans la déclaration l'Etat est encore interpellé car, c'est à lui que revient «la responsabilité et l'obligation de protéger les femmes mais aussi de la société toute entière».

Avant de se séparer, les participants avaient conscience du long chemin encore à parcourir et surtout poursuivre les actions pour la promulgation de la loi avant la fin de l'année.

Fayçal M.

INITIALEMENT PRÉVUE LES 21 ET 22 DÉCEMBRE

La conférence d'évaluation du système LMD reportée à janvier

La conférence nationale portant évaluation du système LMD (licence-master-doctorat) n'aura pas lieu à la date initialement retenue, soit les 21 et 22 du mois de décembre courant.

Elle vient d'être reportée aux 12 et 13 janvier prochain, le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, qui en a fait part, ce jeudi, a expliqué ce report par de «simples problèmes techniques liés à la location de salles destinées à abriter des ateliers».

Mais pas que cela puisque Tahar Hadjar, qui s'exprimait en marge de la séance d'adoption de la loi d'orientation sur la recherche scientifique et le développement technologique, a avancé aussi le souci de son département «d'accorder plus de temps aux différents participants pour élaborer leurs rapports, d'autant plus que la conférence verra la participation de différents acteurs parmi les partenaires sociaux, les représentants du secteur économique et les citoyens».

Le ministre s'est également prononcé au sujet de la problématique de l'équivalence des diplômes algériens et étrangers, annonçant, pour ce faire, la promulgation prochaine d'un décret définissant les modalités et mécanismes inhérents à cette opération outre l'établissement d'une liste des universités concernées, en vue de réduire les délais d'équivalence».

Hadjar affirmera fort à propos que l'équivalence est «systématique» quand le diplôme est délivré par des universités internationales, soutenant qu'une «simple révision suffit pour s'assurer de l'authenticité des documents».

A propos du texte de loi d'orientation sur la recherche scientifique et le développement technologique adopté peu avant par les membres du Conseil de la nation, le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique soutiendra qu'il concrétisera le plan national sur la recherche scientifique qui compte 34 programmes dans différents domaines visant, entre autres, à valoriser les résultats de la recherche scientifique dans le domaine économique et consacre le principe de définition des priorités dans le choix des thèmes de recherches suivant les besoins nationaux annuels».

M. K.